

51

Crabère

Nom : *Crabère*
 Prénoms : *Emile Clément Louis* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *135*
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
 Né le *26 Septembre 1893*, à *St-Jély*, canton de *Rueil*, département de la *4^{ème} Marne*, résidant à *VARILHES*, canton du dit, département d'Arizès, profession d' *S.P.*
 fils de *Géraud François Maurice* et de *Constance Marguerite Jeanne*, domiciliés à *VARILHES*, canton du dit, département d' *Arizès*
 Marié le

SIGNALEMENT.
 Cheveux *chât. foncé*, Yeux *chât. verd.*
 Front haut, Nez *veuf*
 Visage, Renseignements physiologiques complémentaires :
 Taille : 1 mètre *62* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° *18* de la liste du canton d' *VARILHES*
 Classé dans la *1^{ère}* partie de la liste en 1913.

Degré d'instruction : *H*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Incorporé à compter du *26 Novem. 1913*; arrive au corps ledit jour
Soldat au 2^{ème} escad. Caporal le 3 août 1914
avec s' d'armes le 20 novembre 1914.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE OU AU répertoire.
<i>83^{ème} Régiment d'Infanterie</i>		<i>1075</i>
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE.

CAMPAGNES.
du 2 Août 1914 au 20 X^{bre} 1914

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserve		Armée territoriale		Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	
	1 ^{ère} dans l	2 ^{ème} dans l	1 ^{ère} dans l	Supplémentaires	Du	au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).